

Ai-je besoin d'un permis?



Un guide pour les résidents

Cuisine	
Changer seulement les comptoirs	NON
Changer les armoires	OUI
Rénovation complète	OUI
Nouvelle disposition	OUI
Salle de bain	
Nouvelle toilette	NON
Rénovation complète	OUI
Changer la disposition	OUI
Changer la baignoire pour une douche	OUI
Ajout d'un Bain magique	NON
Toiture	
Remplacer des tuiles endommagées	NON
Rénovation complète	OUI
Fenêtres	
Remplacer deux fenêtres et plus	OUI
Convertir ou changer une ouverture	OUI
Aménagement paysager	
Couper un arbre	OUI
Remplacer le passage piétonnier privé (même dimension)	OUI
Élargir ou modifier une entrée de garage	OUI
Planter des arbustes	NON
Installer une clôture	OUI

Rénovations intérieures	
Tout changement à la disposition (ajouter ou retirer des divisions)	OUI
Retirer les panneaux de gypse	OUI
Sabler/peindre les murs	NON
Vernir les planchers	NON
Changer les planchers	OUI
Garage (dalle et travaux de structure)	OUI
Rénovations extérieures	
Construire ou reconstruire un balcon, terrasse, un patio, etc.	OUI
Rejointement des briques	NON
Cabanon	OUI
Remplacer les conduits (égout et eau)	OUI
Modification ou réparation à la fondation (nécessitant une excavation)	OUI
Drain français	OUI
Excavation	OUI
Abri pour voiture (temporaire ou permanent)	OUI
Piscine (creusée, hors terre, gonflable, ou démontable)	OUI
Accès au stationnement (resurfacement, remplacement ou agrandissement)	OUI
Installation ou modification d'un garde-corps	OUI
Autre	
Nouvelle construction (processus CCU)	OUI
Agrandissement, démolition ou tout changement aux façades de la maison (processus CCU)	OUI
Occupation de la rue	OUI
Nouvelle thermopompe	NON
Retirer le réservoir de mazout	OUI

Ceci est une liste non exhaustive à titre indicatif seulement. Veuillez communiquer avec nous pour plus d'information avant d'entreprendre le début des travaux. Les propriétaires sont responsables d'obtenir des permis. Les toits ayant une pente de 16% ou moins doivent être blancs, verts ou similaires selon les règlements 2217-53.